



AVIS D'ATTRIBUTION D'UNE CONVENTION D'UTILISATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS

Gare de : MARSEILLE SAINT-CHARLES - 13001

SNCF Gares & Connexions en charge de la gestion et du développement des gares, a organisé une procédure de sélection préalable en vue de l'attribution d'une convention d'utilisation temporaire du domaine public ferroviaire en vue de l'exercice des activité(s) listé(es) ci-après.

Location courte durée de véhicules en libre-service, y compris la fourniture de tous équipements complémentaires, de tous accessoires liés ou tous services associés à l'utilisation d'un véhicule, tels que sièges pour enfants, barres de toit, pneus spéciaux, pour les véhicules mis en location, ... (sans que cette liste ne soit limitative)

La société Retail & Connexions, en charge de la commercialisation des espaces commerciaux en gare, a assuré la conduite administrative de cette procédure pour le compte de SNCF Gares & Connexions.

Une convention d'utilisation a donc été signée le 13/05/2025 entre SNCF Gares & Connexions et la société TOGA pour une durée à compter du 1er avril 2025, pour se terminer le 31 mars 2027.

La convention d'utilisation temporaire peut être consultée, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.

La convention d'utilisation temporaire peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux (2) mois, à compter de la publication du présent avis, auprès du tribunal administratif de Paris.